

limite de temps ou que le débat ait été long et fastidieux. Ce qui est vraiment inquiétant, ce n'est pas l'allocation de temps, mais bien le refus de l'opposition officielle d'assumer ses responsabilités et d'indiquer clairement ce qu'elle pense de la réforme fiscale.

[Français]

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur le président, dans son discours, mon préopinant s'est surtout évertué à s'excuser auprès de la Chambre pour ce qu'il a dit hier à Thunder Bay, en Ontario, affirmation qui, d'ailleurs, était fautive. C'est évident, monsieur le président, que le Règlement de la Chambre nous oblige à prendre la parole d'un député qui fait de telles affirmations. Mais lorsque les journaux nous rapportent que le député aurait fait de telles déclarations et que nous sommes à même de le contrôler en écoutant un enregistrement des paroles du député, je dis que celui-ci, en faisant son *mea culpa*, ce soir, et en tâchant de dire aux gens de son parti de ne pas avoir peur, que ce n'est pas là ce qu'il a déclaré, il veut simplement rentrer dans les bonnes grâces de son chef, le très honorable premier ministre (M. Trudeau). J'ai beaucoup d'admiration pour ce député, mais lorsqu'on essaie de bâtir un argument en tentant d'humilier le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) dans sa loyauté à défendre un projet de loi qui, à son avis, n'est pas acceptable aux Canadiens, je dis que le député fait montre d'une faiblesse impardonnable.

• (8.20 p.m.)

[Traduction]

**M. Roberts:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne crois pas avoir, dans mes observations, parlé d'un manque de sincérité de la part du chef de l'opposition. Si je l'ai fait par mégarde, je retire mes paroles.

**M. Nesbitt:** Ce n'était pas par mégarde.

[Français]

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur le président, je prends note des excuses qu'a faites le député; nous les transmettrons en temps et lieu au chef de l'opposition officielle.

Monsieur le président, je prends la parole ce soir pour appuyer de toutes mes forces la lutte sincère et loyale que ce parti a faite relativement au bill à l'étude. Les députés ministériels semblent ignorer que lorsque l'opposition fait des suggestions à la Chambre ou critique une mesure législative, c'est parce qu'elle représente plus de 50 p. 100 de la population canadienne.

Monsieur le président, contrairement à ce qu'a dit mon préopinant, l'opposition, surtout l'opposition officielle, a le sentiment du devoir accompli. Elle a assumé ses responsabilités, surtout dans une lutte difficile, lorsqu'il s'agissait de mettre en cause toute l'activité économique des citoyens canadiens.

Je voudrais remercier le chef de l'opposition officielle, qui a été le premier à emboîter le pas et à contester le livre blanc qui avait été présenté par le ministre des Finances. Son travail n'a pas été fait en vain, puisque immédiatement après sa rencontre avec les hommes d'affaires canadiens, pour leur expliquer toutes les conséquences du bill actuellement à l'étude, le ministre des Finances (M. Benson) a été le premier à reconnaître qu'il lui fallait retirer certaines dispositions du bill, en plus d'accepter les suggestions et conseils du chef de l'opposition.

Monsieur le président, je sais qu'il n'est pas facile de diriger le ministère fédéral des Finances.

Au fait, lorsque le premier ministre nomme un député au poste de ministre des Finances, il l'envoie au bûcher. Et même si les membres de l'opposition ont parfois des paroles dures pour le ministre des Finances, elles s'adressent surtout au gouvernement, qui lui a demandé de présenter le projet de loi que nous étudions actuellement.

Nous avons le droit de faire des suggestions. Et quand mon préopinant disait tout à l'heure que ce parti n'a pas de politique sur le plan fiscal, il lui suffirait de compiler les débats de la Chambre des communes pour y lire tous les amendements que nous avons présentés et les suggestions que nous avons faites au cours de ce débat, en vue d'améliorer la loi que le ministre des Finances a présentée à la Chambre.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Ça, c'est fort!

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur le président, on entend souvent l'honorable député de Saint-Boniface faire des observations. J'ai beaucoup d'estime pour lui, puisqu'il est un Canadien français de l'Ouest, mais nous aimerions qu'il se lève pour faire ses remarques. Qu'il prononce un bon discours, et nous l'écouterons. S'il parle avec logique, nous l'applaudirons.

Monsieur le président, je ne conteste évidemment pas que la majorité, à la Chambre, ait le droit de gouverner, ni qu'on puisse prendre des mesures aussi draconiennes que celle qu'on a prise en invoquant l'article 75C du Règlement pour faire adopter un projet de loi. Mais ce à quoi je m'oppose, ce sont les circonstances dans lesquelles le gouvernement a invoqué cet article, alors que 200 articles du bill et 100 amendements proposés par le gouvernement sont écartés, qu'on n'a pas le temps de les étudier, de les approfondir, et que le gouvernement dit tout simplement: Comme nous devons mettre ce bill en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, nous devons invoquer l'article 75C du Règlement, recourir au rouleau compresseur et tâcher de museler l'opposition.

Monsieur le président, telle est la responsabilité du gouvernement. Le peuple jugera s'il était logique que le gouvernement demande à l'opposition d'adopter ce bill, alors que 200 articles n'ont pas été étudiés en comité plénier, de même que les 100 amendements que le gouvernement voulait proposer. Le peuple aura à juger les gestes du gouvernement, lorsqu'il sera appelé à se prononcer sur sa politique.

Pourquoi cette hâte, monsieur le président, à mettre cette loi en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier? Le ministre des Finances a-t-il un besoin urgent d'argent? Est-ce qu'il suit en cela les ordres de la bureaucratie de son ministère qui lui a donné comme date limite le 1<sup>er</sup> janvier? Toujours est-il que je ne puis accepter que le ministre des Finances aille à l'autre endroit et dise aux sénateurs: Nous allons vous envoyer le bill, étudiez-le rapidement et faites-moi confiance; nous y apporterons des amendements plus tard.

C'est donc dire que le projet de loi du ministre des Finances n'est pas à point, et c'est pour cette raison que nous demandions au gouvernement de nous accorder plus de temps pour l'étudier.

• (8.30 p.m.)

Monsieur le président, le chef de l'opposition officielle avait raison, hier, de dénoncer certains aspects du bill, en disant que le gouvernement était en train de créer une jungle fiscale. Ceci est tellement vrai, comme je le disais tout à l'heure, que l'honorable ministre des Finances lui-même sera incapable, comme moi, de rédiger sa propre déclaration d'impôt l'an prochain, tellement ce labyrinthe